

La FHF Normandie demande en urgence l'assouplissement des consignes de confinement COVID19 à l'égard des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) normands

Aujourd'hui la Normandie connaît d'une baisse significative du nombre de cas COVID. La région, tout comme le reste de la France, se déconfiner peu à peu, les règles s'assouplissent, la liberté d'aller et venir est en principe restaurée. Pourtant, certaines structures collectives d'habitation telles que l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux en particulier des Etablissements accueillant des Personnes âgées, type EHPAD, ne bénéficient pas de ces mesures.

Dès le 11 mars dernier, des restrictions étaient imposées : les personnes résidentes de ces établissements ne pouvaient plus sortir et toutes les visites et interventions de professionnels extérieurs à l'établissement étaient suspendues. Ces mesures, bien que nécessaires sur le moment afin d'éviter toute propagation du virus, ont pourtant perduré dans le temps, rendant la situation de ces structures chaque jour un peu plus difficile pour les résidents, les familles et les professionnels.

Constatant des glissements de santé et cognitifs importants, voire des décès, dus à cet isolement social drastique et inédit, les directeurs d'établissements, n'ont eu de cesse d'interpeller les autorités sur la nécessité absolue de permettre aux résidents de retrouver progressivement une vie sociale. Si les professionnels extérieurs ont pu revenir très progressivement dans les établissements (aussi bien les soignants que les animateurs, coiffeurs, et autres personnels apportant un certain regain de vie dans nos EHPAD), ce n'est que depuis le 11 mai, que les familles et proches peuvent de nouveau revenir voir leur parent.

Cette nouvelle a été accueillie avec enthousiasme et a été un véritable signe d'espoir pour le secteur. Toutefois, cette mesure est accompagnée de contraintes, parfois importantes notamment dans l'organisation des visites, afin d'éviter tout rebond dans la circulation du coronavirus. Les familles y ont malgré tout vu un signe de réouverture des établissements et beaucoup se sont précipitées pour retrouver leur proche, malgré les limites instaurées. Les établissements ont tout mis en œuvre pour qu'un maximum de visites puissent être organisées, malgré leurs difficultés en termes de moyens matériels et humains pour encadrer les visites.

Aujourd'hui, à 3 jours du déconfinement de la France entière, les établissements sont toujours soumis aux mêmes contraintes, malgré une circulation largement diminuée du virus, malgré un respect des gestes barrières mieux ancré dans les mœurs et malgré un meilleur accès aux équipements de protection. Le discours du Premier Ministre du 28 mai dernier, les a complètement passés sous silence. Les familles acceptent de moins en moins ces restrictions persistantes, et beaucoup ne comprennent pas pourquoi il ne leur est toujours pas permis de venir plus souvent, de pouvoir toucher et rassurer leur proche (avec les équipements de protection nécessaire) et de pouvoir se déplacer avec eux. La situation est également très compliquée du point de vue des résidents qui montrent de plus en plus de signes de dépressions voire de décompensation. Le maintien de telles consignes ne paraît aujourd'hui plus soutenable.

Il est urgent que les pouvoirs publics assouplissent significativement les consignes applicables aux ESMS et qu'ils fassent entrer notamment les EHPAD dans une nouvelle étape de déconfinement, puisque la Normandie a été moins atteinte qu'une grande partie du territoire national et que le virus ne circule quasiment plus ; Il convient de limiter les mesures favorisant l'isolement social et les syndromes de glissement dont les conséquences sont aussi délétères que le Covid. Il ne semble faire aucun doute qu'aujourd'hui les drames humains qui se produisent dans les EHPAD sont davantage causés par l'isolement que par le coronavirus.

Nous, FHF Normandie, demandons instamment au gouvernement de bien vouloir prendre en compte la situation épidémiologique territoriale pour permettre un déconfinement indispensable et adapté, de l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux normands, quitte à instaurer une modularité en fonction de l'exposition présente et passée au virus au sein de la Région.

Fédération Hospitalière de France Normandie

Avenue de la Côte de Nacre .14033 Caen cedex . T +06 80 52 11 30 . e-mail fhfn-permanence@chu-caen.fr . www.fhf.fr

CONTACTS PRESSE :

Christophe BOUILLON, député de Seine-Maritime et président de la FHF Normandie

Stéphane AUBERT, délégué régional

T 07 89 20 28 91

fhfn-permanence@chu-caen.fr